

Rapport de mission d'audit

**École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction
de Paris**
ESITC Paris

Composition de l'équipe d'audit

Rodolphe REVERCHON (membre de la CTI, rapporteur principal)

Géraldine CASAUX GINESTET (experte et corapporteuse)

Yvan PIGEONNAT (expert auprès de la CTI)

Dimitar DONTCHEV (expert international de la CTI)

Baptiste TOUSSAINT (expert élève-ingénieur de la CTI)

Dossier présenté en séance plénière du 9 avril 2025

Pour information :

*Les textes des rapports de mission de la CTI ne sont pas justifiés pour faciliter la lecture par les personnes dyslexiques.

*Un glossaire des acronymes les plus utilisés dans les écoles d'ingénieurs est disponible à la fin de ce document.

Nom de l'école : Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Paris
 Acronyme : ESITC Paris
 Établissement d'enseignement supérieur privé labellisé EESPIG
 (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général) par le
 ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Académie : Créteil
 Siège de l'école : Arcueil
 Autre site : Égletons

Campagne d'accréditation de la CTI : 2024-2025

Demande d'accréditation dans le cadre de la campagne périodique

I. Périmètre de la mission d'audit

Demande d'accréditation de l'école pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Catégorie de dossier	Diplôme	Voie
Périodique (PE)	Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris, sur le site d'Arcueil	Formation initiale sous statut d'étudiant
Périodique (PE)	Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris, sur le site d'Arcueil	Formation initiale sous statut d'apprenti
Périodique (PE)	Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris, sur le site d'Égletons pour les deux premières années du cycle ingénieur et sur le site d'Arcueil pour la troisième année du cycle ingénieur	Formation initiale sous statut d'apprenti
L'école propose un cycle préparatoire : OUI		
L'école met en place des contrats de professionnalisation : NON		

Attribution du Label Eur-Ace® : demandée

Fiches de données certifiées par l'école

Les données certifiées par l'école des années antérieures sont publiées sur le site web de la CTI : [www.cti-commission.fr / espace accréditations](http://www.cti-commission.fr / espace%20accréditations)

II. Présentation de l'école

Créée en 1992, l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Paris (ESITC Paris) est un établissement privé sous statut associatif Loi 1901, reconnu par l'Etat en 2001, labellisé EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) depuis 2015 et sous contrat quinquennal avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

En réponse aux besoins exprimés par les Fédérations professionnelles du Bâtiment et des Travaux Publics, l'école se positionne comme une référence en ingénierie de production, avec pour mission de former des ingénieurs dédiés à la gestion technique, financière et managériale des chantiers.

Elle propose pour cela un diplôme unique d'ingénieur, accessible soit sous statut étudiant (FISE) en cinq ans post bac ou en trois ans après validation de deux à trois années d'études supérieures, soit sous statut d'apprenti (FISA) en trois ans après validation de deux à trois années d'études supérieures.

La formation par apprentissage est administrativement portée l'Association Gestionnaire des Centres de Formation Continue de la Fédération Nationale des Travaux Publics (AGCFTP), CFA externe basé à Egletons. Les apprenants de dernière année du cursus Ingénieur, FISE comme FISA, se voient proposer un choix entre les deux options Bâtiment Durable (BD) ou Routes, Ouvrages d'art et Aménagement du territoire (ROA).

À la rentrée universitaire 2023-24, l'école a introduit un cycle architecte-ingénieur sur 6 ans post bac en coopération avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Val de Seine. L'ESITC ne dispense pas directement de formation continue mais a établi un partenariat avec BTP Services, organisme de formation certifié Qualiopi pour les entreprises du Bâtiment, des Travaux Publics et des acteurs de la filière Construction.

L'ESITC Paris propose une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) permettant à des professionnels ayant au minimum 5 ans d'expérience d'obtenir un diplôme d'ingénieur. Les cohortes de chaque promotion sont d'environ 50 à 60 élèves en FISE Ingénieur (sur cinq ans), 50 en FISA Ingénieur (sur trois ans) et 35 en FISE architecte-ingénieur (sur six ans), soit un total de 447 apprenants à la rentrée 2024-25 auxquels s'ajoutent huit candidats en cours de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pour assurer ses formations, l'école s'appuie à la rentrée universitaire 2024-25 sur 25 enseignants permanents, dont six enseignants-chercheurs, 21 vacataires académiques et 92 vacataires socio-économiques. Les taux d'encadrement s'établissent à 18 pour Arcueil et 16,5 pour Egletons. Les fonctions supports, techniques et administratives, sont assurées par 21 salariés.

Le campus principal est depuis 2017 un bâtiment d'environ 3000 m² dont l'école est propriétaire sur Arcueil (94), en proche banlieue sud de Paris. Ces locaux, climatisés, sont accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Le campus secondaire, ouvert depuis 2022 sur Egletons (19), est un bâtiment loué auprès de l'Ecole d'Application aux métiers des Travaux Publics (EATP) au sein d'un ensemble de 100 ha dont 90 sont dédiés à des plateformes « chantiers ».

L'école dispose de matériels pédagogiques, de moyens numériques et de systèmes d'information lui permettant de répondre à ses missions.

Le budget 2024-2025 est équilibré sur une base de 4,1M€ avec pour produits : 51% frais de scolarité, 32% apprentissage, 7% subventions et pour charges : 54% frais de personnels, 16% emprunt, 14% fonctionnement, 13% accompagnement des élèves. Les coûts annuels de formation par étudiant sont évalués à 8.600€ en FISE et 11.500€ en FISA.

L'école affiche son ambition d'accueillir près de 600 apprenants à l'horizon 2029-2030.

Parmi les jalons clés inscrits dans la note stratégique 2025-2030, l'école cite :

- sous 12 mois : l'agrandissement du campus d'Arcueil, l'embauche d'un enseignant-chercheur supplémentaire sur le campus d'Arcueil, l'ouverture de cinq places pour des élèves issus de la classe préparatoire Saint-Jean à Douala (Cameroun), l'appropriation de la démarche compétences par une phase de concertation et d'année test ;
- sous 18 à 36 mois : le développement d'un parcours recherche avec l'UPEC, l'embauche d'un enseignant-chercheur supplémentaire sur le campus d'Arcueil, la mise en œuvre effective de la démarche compétences ;
- sous 48 à 60 mois : l'embauche d'un enseignant-chercheur supplémentaire sur le campus d'Arcueil, l'étude des opportunités à ouvrir un nouveau campus dans le sud.

Sous de telles hypothèses de développement, le budget de l'école s'établirait à 5,1 M€ en 2030.

III. Suivi des recommandations précédentes de la CTI

Recommandations précédentes Décision n°2021/10-04	Avis de l'équipe d'audit
Poursuivre la mise en place de la démarche qualité, la mettre en cohérence avec la note d'orientation stratégique de l'école, impliquer davantage les parties prenantes.	En cours
Poursuivre la démarche compétences en impliquant mieux les parties prenantes et mieux préciser les objectifs de chaque enseignement dans le syllabus	Non réalisée
Améliorer la notoriété et la visibilité de l'école hors région Ile-de-France	Réalisée
Se mettre en conformité avec R&O pour la mobilité internationale en FISA	Réalisée
Mettre à jour le règlement des études (mention des 14 semaines obligatoires en entreprise en FISE) pour la rentrée 2022	Réalisée
Soutenir les anciens élèves pour mieux structurer leur association	Réalisée
Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences	Réalisée
Pour le site d'Egletons : respecter le plan de recrutement prévu et garantir un même taux d'encadrement d'enseignants permanents sur l'ensemble des sites	Réalisée

Conclusion

L'école s'est correctement saisie des recommandations formulées lors de la dernière évaluation, à l'exception de celle relative à la démarche compétences dont la trajectoire, prometteuse lors de la dernière évaluation, a visiblement marqué un temps d'arrêt avant de faire l'objet d'une relance active sous l'impulsion de la nouvelle direction.

Le calendrier de travail, tel qu'exposé, conduirait à des délais de mise en œuvre que l'équipe d'évaluation invite l'école à reconsidérer au profit d'une accélération sensible.

IV. Description, analyse et évaluation de l'équipe d'audit

Mission et organisation

Créée en 1992, l'ESITC Paris est une école d'ingénieur privée, spécialisée dans le domaine de la construction, régie par un statut d'association loi 1901, et possédant le label EESPIG depuis 2015. Son diplôme d'ingénieur est bien identifié et reconnu par la profession, comme en témoignent les excellents taux d'embauche et niveau de rémunération des jeunes diplômés.

L'ESITC s'appuie sur une note stratégique pour développer l'ensemble de ses actions. Cette note définit les priorités de l'établissement en lien avec les missions qui lui sont confiées par le Conseil d'Administration et par son contrat d'EESPIG.

L'école met en œuvre des actions qui adressent tant les aspects humains (santé, moyens financiers, lutte contre les inégalités) pour ce qui concerne les étudiants, que les aspects environnementaux (gestion de l'eau, des énergies, développement durable, changement climatique) pour ce qui touche aux enseignements ou à la gestion du site.

L'école inscrit sa politique de site dans le développement de partenariats avec les acteurs universitaires qui partagent le même territoire. Ses partenariats sont créés en lien avec des thématiques d'enseignement similaires ou complémentaires, et en lien avec les activités de recherche des enseignants-chercheurs de l'école. Les principales collaborations prennent place au sein du réseau Alliance pour les sciences et la technologie Paris-Cachan, du campus urbain multidisciplinaire de la Vallée Scientifique de la Bièvre, ou encore du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Transition numérique et écologique de la Construction Île-de-France. L'ESITC Paris développe également des collaborations avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris Val de Seine (ENSAPVS), l'Université Paris Est Créteil (UPEC) et l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE Paris).

L'école utilise des moyens de communication classiques pour échanger les informations en interne (réseau interne, réunion d'équipes, etc), ainsi que pour réaliser sa promotion (site web, réseaux, journée Portes Ouvertes). Elle évalue notamment ses méthodes de communication en mesurant l'évolution du nombre de candidats à l'admission et grâce à un questionnaire adressé aux nouveaux entrants, ce qui lui permet d'identifier ce qu'elle doit affiner dans ses actions en direction des futurs bacheliers.

L'école a une gouvernance qui associe dans ses décisions stratégiques l'ensemble de ses parties prenantes, mais la représentation des personnels et des étudiants reste minoritaire dans un certain nombre d'instances. L'équipe de direction a des responsabilités clairement identifiées et est animée par un directeur aux pouvoirs clairs et étendus.

L'école est pilotée grâce à plusieurs instances : l'assemblée générale et le conseil d'administration, dont les compositions sont actuellement identiques. L'école s'est dotée d'instances complémentaires, à rôles consultatifs, à savoir, un conseil de perfectionnement, un conseil d'enseignement et un conseil scientifique, chacune ayant son domaine de compétence avec une composition dédiée.

Les personnels disposent de deux sièges à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Les enseignants représentent 23% des membres du conseil de perfectionnement (sept sièges).

Les élèves disposent de deux sièges à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Les élèves représentent 45% des membres du conseil de perfectionnement (14 sièges).

L'organisation de l'école a été remaniée depuis la dernière évaluation (changements de personnes et créations de postes) et reste conforme à ce qui est attendu d'une école d'ingénieur.

Un nouveau directeur a pris ses fonctions en septembre 2023.

Au niveau de l'organigramme, deux changements majeurs ont impacté l'école en 2022 :

- l'ouverture du campus d'Egletons (19), attestant de la volonté exprimée pour un développement de l'école sur le territoire national ;
- la création d'un poste de Directeur de la Recherche, afin de renforcer les actions et la visibilité de l'école en matière de recherche.

L'école conduit les élèves à l'obtention du diplôme d'ingénieur et développe une politique en matière de recherche, en coopération avec des partenaires.

L'école propose trois cursus :

- ingénieur ESITC sous statut d'étudiant en cinq ans post-bac ou trois ans après obtention d'au moins 120 crédits ECTS (deux à trois années d'études post-bac) ;
- ingénieur ESITC sous statut d'apprenti (FISA) en trois ans après obtention d'au moins 120 crédits ECTS (deux à trois années d'études post-bac) ;
- ingénieur ESITC et Licences (DEEA) puis Master (DEA) en architecture de l'ENSA Paris-Val de Seine via un double-diplôme en six ans post-bac.

Suite à la disparition, depuis la dernière évaluation, du laboratoire de recherche commun aux trois ESITC de Caen, Metz et Paris, l'école a retenu d'adosser ses enseignants-chercheurs (EC) à des unités externes de recherche sur les thématiques du bâtiment-génie civil et du développement durable. Chaque EC bénéficie ainsi d'une convention avec un laboratoire reconnu dans son domaine, lui assurant de réaliser ses travaux de recherche dans un environnement favorable.

Bien qu'il résulte de cette stratégie une faible visibilité de l'école en matière de recherche, les EC sont encouragés à exercer pleinement cette activité à hauteur du temps alloué dans leurs contrats, avec notamment un soutien financier de l'école pour accompagner un stagiaire par an et par chercheur, ainsi qu'une bourse de thèse par an. La production scientifique présentée sur les années 2023 et 2024 est en progression sur les années précédentes et atteint les critères du référentiel.

Enfin, malgré l'installation d'un Comité Scientifique et la mention, dans les objectifs 2025-2030, du développement d'un parcours recherche en partenariat avec l'UPEC, aucune orientation claire n'est présentée quant aux ambitions de l'école en matière de recherche.

L'école emploie des personnels permanents en CDI, des personnels vacataires en CDDU, ainsi que des prestataires. Le dossier présente l'organigramme, les mouvements des personnels permanents sur la période 2018-2024 ainsi que la répartition par service des personnels permanents au jour de l'évaluation. Globalement, le nombre des personnels est en augmentation, malgré de nombreux départs en 2023 parmi les enseignants-chercheurs.

La formation continue des personnels apparaît comme globalement limitée depuis la dernière évaluation, une reprise étant toutefois notée depuis septembre 2023 avec 13 actions déployées. Malgré des conditions de travail jugées globalement satisfaisantes par les personnels rencontrés, les possibilités d'évolution de carrière, restreintes du fait de la taille de l'école, constituent un frein pour attirer des candidats de valeur sur certains postes.

L'école dispose d'implantations sur Arcueil (94110, Val de Marne) et Egletons (19300 Corrèze). Le campus d'Arcueil, investi en 2017, accueille sur 3000 m² climatisés les étudiants de FISE, FISA et double-diplôme architecte-ingénieur.

Le campus d'Egletons, ouvert en 2022, accueille les étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année FISA, la 3^{ème} année se déroulant sur le campus d'Arcueil. Les locaux sont loués au sein de bâtiments exploités par l'EATP (Ecole d'Application aux métiers des Travaux Publics).

L'école dispose des systèmes d'information et des moyens numériques lui permettant de répondre à ses missions. Elle met la suite Google Workspace à disposition des salariés, enseignants et apprenants pour l'utilisation de ressources partagées et le travail collaboratif.

Elle a par ailleurs développé un outil spécifique (MyTC), qui semble satisfaire l'ensemble des parties pour la gestion globale des formations (pédagogie, emploi du temps, notes, heures, etc).

Les réseaux administratifs et étudiants sont séparés et la sécurité des services sensibles est portée par Google Cloud.

Les coûts annuels de formation par élève sont évalués à 8 600€ en FISE et 11 600€ en FISA. Les contributions demandées aux apprenants FISE sont indiquées sur le site internet de l'école : ingénieur : inscription 500€ puis 8 100€ par an sur 5, 4 ou 3 ans selon le parcours de l'étudiant, architecte-ingénieur : 5100€ par an sur 6 ans.

À noter toutefois le besoin d'actualiser la page « FAQ » du site afin d'assurer la cohérence entre les diverses informations portées à la connaissance du public.

Tous les étudiants doivent s'acquitter annuellement de la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus) soit 103€ pour l'année universitaire 2024-2025.

Un budget est élaboré chaque année sur une base d'échanges avec les différents services puis adoption par le conseil d'administration. Après un déficit de 108k€ en 2023-24, il est actuellement équilibré sur une base de 4,1M€ pour atteindre 5,1M€ à l'horizon 2030 en lien avec l'augmentation projetée du nombre d'étudiants à 150 apprentis et 444 étudiants. Les comptes sont certifiés chaque année par un commissaire aux comptes.

Analyse synthétique - Mission et organisation

Points forts :

- La notoriété de l'école et de ses diplômés auprès des industriels ;
- L'implication de la profession dans les instances de gouvernance ;
- La cohérence des moyens engagés avec les orientations stratégiques retenues ;
- Un campus parisien moderne en proche banlieue sud ;
- Un campus régional au cœur d'un territoire emblématique de la profession.

Points faibles :

- Une démarche compétences qui peine à se déployer ;
- L'absence de réelle « feuille de route » en matière de recherche ou d'innovation ;
- L'absence d'offre en matière de formation continue.

Risques :

- La concurrence des autres formations orientées BTP ;
- Une attractivité limitée pour les futurs postes d'enseignants à pourvoir.

Opportunités :

- Le développement de partenariats académiques et de recherche ;
- La visibilité de l'incubateur.

Management de l'école : Pilotage, fonctionnement, système qualité

Les statuts de l'école décrivent les compositions, rôles et attributions de l'assemblée générale, du conseil d'administration, du conseil de perfectionnement et du conseil scientifique.

Ces mêmes statuts précisent les pouvoirs et délégations du directeur.

Un règlement intérieur décrit les modalités pratiques de vie dans l'établissement.

Le fonctionnement de l'école est modélisé selon sept processus, chacun étant doté d'un pilote et d'indicateurs.

Un Manuel Qualité traduit l'engagement de la direction envers la satisfaction des différentes parties prenantes, internes comme externes, impliquées dans le fonctionnement de l'école. Son déploiement opérationnel est confié à des pilotes de processus, sous l'animation d'une prestataire présente quatre jours par mois.

Il apparaît toutefois que la cartographie jointe au dossier présente quelques écarts à la réalité opérationnelle (processus « concours », processus « communiquer en interne et externe »). De plus, le rôle de « pilote » semble revêtir des compréhensions disparates auprès des panels rencontrés et aucune mesure de sécurisation n'est documentée pour pallier l'absence prolongée d'un pilote de processus.

Par ailleurs, l'équipe d'audit invite l'école à renforcer la cohérence entre la note d'orientation stratégique 2025-2030, les processus décrits et la déclinaison pluriannuelle des objectifs, tout en instaurant une distinction claire entre indicateurs de pilotage, permettant d'anticiper d'éventuels aléas, et indicateurs de performance, reflétant les résultats passés.

Depuis le début de l'année universitaire 2023-2024, un nouveau système d'enquête de satisfaction a été déployé auprès des apprenants avec l'envoi automatique de questionnaires dès le lendemain de la dernière séance de chaque enseignement.

Le dispositif prévoit en outre la tenue d'entretiens avec les enseignants dont les prestations n'ont pas atteint un palier de satisfaction fixé à 75%. L'exemple observé sur le module « Apprendre à apprendre » démontre la bonne mise en œuvre du dispositif. Toutefois, sur les 307 questionnaires émis depuis septembre 2023, seuls 47% se révèlent exploitables avec un taux de réponse supérieur à 20%. Par ailleurs, aucune synthèse des boucles de rétroaction n'était documentée au jour de l'évaluation.

Par ailleurs, le dossier présenté ne décrit pas les modalités (questionnaires et seuils d'analyse) relatives aux enquêtes menées auprès des autres parties prenantes. Une actualisation au 10 octobre 2024 du plan d'amélioration a été fournie avec, sur 23 initiatives listées, cinq sont considérées comme achevées (22%) et deux comme en cours (9%).

L'équipe d'audit encourage l'école à constituer une véritable « liste unique » regroupant l'ensemble des initiatives de progrès identifiées tant lors des audits périodiques qu'à partir des enquêtes de satisfaction. Elle souhaite également attirer l'attention de l'école sur l'intérêt que présenteraient un processus structuré de hiérarchisation des actions et un jalonnement de leur déclinaison plus fin que celui employé à ce jour. Enfin, le système de management prévoit que tous les processus doivent être audités au moins une fois en trois ans ; l'équipe d'audit invite l'école à en formaliser la planification.

En tant qu'EESPIG, l'école est régulièrement évaluée par le Hcéres.

L'école a par ailleurs obtenu la certification ISO9001 en octobre 2024 pour le site d'Arcueil, site centralisant les organes de gestion et de définition des processus.

Afin d'assurer une couverture effective de l'ensemble des activités, l'équipe d'audit encourage l'école à inclure Egletons dans le périmètre de certification.

Analyse synthétique

Management de l'école : pilotage, fonctionnement et système qualité

L'équipe d'audit attire l'attention de l'école sur la nécessité d'étendre son SMQ (Système de Management de la Qualité) à l'ensemble des parties prenantes pour sécuriser un fonctionnement homogène et efficient en mode multisite.

Points forts :

- Le volontarisme de l'équipe de direction ;
- Des mécanismes clairs d'évaluation des enseignements.

Points faibles :

- Cohérence entre politique qualité et stratégie de l'école ;
- Plan de sécurisation en cas d'indisponibilité d'un acteur clef.

Risques :

- Démotivation des acteurs devant un système qualité aux finalités non perçues.

Opportunités :

- Extension de la certification qualité au campus d'Egletons.

Ancrages et partenariats

L'ESITC Paris bénéficie d'un ancrage territorial fort grâce à des partenariats locaux et régionaux. Elle collabore avec l'ENSA Paris-Val de Seine pour le double-cursus architecte-ingénieur, est membre de la Vallée Scientifique de la Bièvre, membre-fondateur de l'Alliance pour les Sciences et la Technologie Paris-Cachan et a signé des conventions de partenariat avec des laboratoires de recherche proches de ses campus (GC2D de l'Université de Limoges, L2MGC de l'Université de Cergy, Institut de recherche ESTP, LMPS de l'ENS Paris-Saclay et CentraleSupélec, UMR MCD de l'université Gustave Eiffel).

Née d'une demande du milieu professionnel par le biais des Fédération Française du Bâtiment (FFB), Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et Syntec-Ingénierie, l'école est en lien étroit avec les entreprises du secteur, largement représentées dans les instances d'administration.

La Direction du développement représente l'école auprès d'instances scientifiques et techniques, telles l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité), l'IREX (Institut pour la recherche appliquée et l'expérimentation en génie civil), BuildingSMART France. L'entrepreneuriat est soutenu par un incubateur ouvert en 2018 en réponse à un PIA (projet d'investissement d'avenir), plus spécialement orienté « smart construction ».

L'école coordonne les membres français du jury international des BSI AWARD qui récompensent chaque année les projets les plus innovants utilisant l'OpenBIM comme processus de travail.

Suite à l'arrêt en 2020 du projet de réseau ESITC (Caen, Metz, Paris), l'école a déployé une politique partenariale visant à l'intégrer dans un réseau national d'enseignement et de recherche. Elle est ainsi membre-fondateur du Réseau des Ecoles supérieures de la construction (RESC). Ses enseignants-chercheurs sont membres de l'AUGC (Association Universitaire de Génie Civil), dont la présidence du Conseil scientifique est assurée par le Directeur de la recherche de l'école.

L'intégration en 2022 du concours Puissance Alpha a contribué à la visibilité de l'école et s'est traduit par un accroissement sensible du nombre de candidats.

L'ESITC est membre du réseau ECM-ECM (European Construction Management et European Civil Engineering Management) qui regroupe des établissements européens d'enseignement supérieur dans les domaines du génie civil, de l'environnement et de l'architecture.

Au 1^{er} mars 2025, l'ESITC Paris possède 34 partenaires universitaires dont 14 accords hors Europe.

Analyse synthétique - Ancrage et partenariats

Points forts :

- Forte implication des professionnels dans la gouvernance et les enseignements ;
- Un incubateur propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat.

Points faibles :

- Une mobilité entrante et sortante (enseignants et personnels) encore timide.

Risques :

- La capacité à gérer durablement un grand nombre de partenariats.

Opportunités :

- Le développement de nouveaux partenariats hors Europe ;
- La participation à des AMI (appels à manifestation d'intérêt).

Formation d'ingénieur

Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Paris

Formation initiale sous statut d'étudiant (FISE), sur le site d'Arcueil

Formation initiale sous statut d'apprenti (FISA), sur les sites d'Arcueil et Egletons

La formation répond à un besoin clairement identifié et exprimé d'ingénieurs de terrain.

Un conseil de perfectionnement, incluant Direction, enseignants, professionnels et étudiants, se réunit chaque année afin d'identifier les possibles ajustements et pistes de progrès.

À noter le très bon taux de réponse (80%) des apprenants aux questionnaires de préparation qui leur sont adressés par leurs représentants à ce conseil.

Le référentiel compétences de l'ESITC Paris comportent 37 compétences réparties en 4 blocs :

- Elaborer des projets d'ouvrage et de construction durable (C1-C10) ;
- Organiser et suivre une opération de construction (C11-C19) ;
- Définir les règles de sécurité des personnes et de respect de l'environnement lors de la construction et de l'exploitation d'un ouvrage (C20-C27) ;
- Manager un projet de construction complexe (C28-C37).

La fiche RNCP36461, unique pour les 3 voies FISE ingénieur, FISA ingénieur et FISE architecte-ingénieur, reprend ces compétences et est active.

Les syllabus actuellement en vigueur (version 2024) présentent certaines unités d'enseignement en chevauchement sur deux semestres d'une même année.

Sur la base des observations formulées en séance, l'école a élaboré et transmis des syllabus révisés pour application à la rentrée universitaire 2025-2026 ; ils répondront alors pleinement au critère de semestrialisation des unités d'enseignement du cycle ingénieur.

Le chapitre III du Règlement des études de la formation en FISE ingénieur mentionne la durée en semaines des différents stages prévus au titre de la scolarité sur cinq ans : ouvrier (quatre), conduite de travaux (douze à vingt), bureau d'études (six à dix) et fin d'études (vingt), soit 36 semaines minimales auxquelles peuvent s'ajouter deux à trois mois de stage à caractère facultatif en R&D.

Le chapitre III du Règlement des études de la formation FISE architecte-ingénieur, établit conjointement avec l'ENSAPVS, reprend la même structure en l'adaptant aux six années du cursus, le stage de fin d'études étant positionné au semestre douze.

Le calendrier de l'alternance en FISA ménage 67 semaines de période en entreprise, avec un enrichissement progressif des missions confiées aux alternants (conduite de travaux, gestion des fournisseurs et des sous-traitants, etc.).

Les étudiants réalisent différents projets d'imprégnation à la recherche : analyse bibliographique, réalisation d'expériences ou d'études numériques, analyse critique et diffusion des travaux. Cette exposition à la recherche est valorisée à hauteur de 19 crédits sur les trois années du parcours FISE ingénieur, 21 à 23 sur les trois années du parcours FISA ingénieur et 31 sur les six années du parcours FISE architecte-ingénieur.

De nombreux modules liés aux questions environnementales sont présents dans le cursus. En revanche, même si des actions de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles (VSS) et à la question du racisme sont mises en place, une approche plus globale de la responsabilité sociétale mériterait d'être développée.

La question de l'innovation est principalement traitée au travers des projets d'imprégnation à la recherche qui doivent faire réfléchir les étudiants à des solutions innovantes.

En ce qui concerne l'entrepreneuriat, quelques enseignements y font allusion et l'incubateur de l'ESITC est à disposition des étudiants qui voudraient créer leur start-up.

Tous les apprenants de l'ESITC Paris suivent l'enseignement de deux langues vivantes étrangères et le niveau B2 en anglais est requis pour la diplomation.

Les différents règlements des études précisent les obligations en matière de mobilité :

- FISE ingénieur : 16 semaines de stage ou un (voire deux) semestre en université étrangère ;
- FISA ingénieur : 10 semaines en université étrangère ;
- FISE architecte-ingénieur : un semestre en université étrangère.

Toutes les périodes à l'international donnent lieu à production d'un mémoire soutenu en anglais.

Un tableau croisé des UE / compétences visées / acquis d'apprentissage est fourni, démontrant que les unités d'enseignement prévues aux maquettes pédagogiques permettent de développer les différentes compétences de la fiche RNCP.

La validation des UE donne lieu, sur 2024-2025, à l'attribution de crédits ECTS comme suit :

voie	total	fondamentaux	sciences ingénieur	langues	sciences humaines	stages
FISE - I (3 ans)	180	13	68	11	23	65
FISE - I (5 ans)	300	53	123	24	32	68
FISE - AI (6 ans)	300	38	163	24	20	55
FISA - I (3 ans)	180	8	62	6	14	90

Toutefois, aucune information, autre que des modalités pratiques, n'est fournie quant à l'évaluation des compétences au regard du niveau attendu pour la diplomation.

La « démarche compétences » apparaît non seulement comme faiblement déployée mais aussi comme restant à finaliser dans sa conception.

Une telle sécurisation du dispositif de formation permettrait en outre de lever les interrogations que l'examen des parcours ingénieur (I) et architecte-ingénieur (AI) génère quant à d'éventuelles disparités entre les compétences, pourtant décrites comme identiques, associées aux deux cursus.

Tout d'abord, face aux contraintes d'emploi du temps générées par l'éloignement des sites ESITC Paris et ENSAPVS, les 35 étudiants FISE-AI ont un emploi du temps spécifique à leur promotion, limitant le nombre d'enseignements suivis en commun avec les apprenants du cursus FISE-I.

Par ailleurs, sur les six années de formation hors semestre à l'étranger, l'ESITC Paris dispense aux élèves FISE-AI un total de 2 187 heures d'enseignements (cours, TD, TP, projets), soit 78% des cours dispensés aux élèves FISE ingénieur (2 810 heures).

De plus, les maquettes pédagogiques actuellement en vigueur révèlent un écart sensible entre les cursus FISE-AI sur six ans et FISE-I sur cinq ans sur les Sciences et Techniques de l'Ingénieur, avec respectivement 51 et 41% des crédits attribués.

Enfin, 64 crédits ECTS sur 300 (soit 21%) sont « sous-traités » à l'ENSAPVS et pris en compte dans la validation de la part ingénieur du cursus FISE-AI, au motif que l'école partenaire posséderait de meilleures compétences que l'ESITC Paris sur les enseignements techniques et culturels associés à ces crédits, sans toutefois en fournir des éléments de démonstration.

L'équipe d'audit invite l'école à une sensible accélération de son plan d'action afin de traiter avec diligence et efficacité une recommandation déjà formulée lors de la dernière évaluation.

Les dispositions sur la mise en œuvre de la césure sont clairement spécifiées dans le règlement des études de l'école : le motif doit être lié à une réorientation professionnelle ou un perfectionnement en anglais.

Les pratiques pédagogiques de l'ESITC Paris peuvent être synthétisées par le tableau suivant :

voie	maquette (h)*	Cours Magistraux (%)	Travaux Dirigés (%)	Travaux Pratiques (%)	Projets encadrés (%)	Evaluations (%)
FISE - I (3 ans)	1 809	50,1	7,4	17,8	16,5	8,2
FISE - I (5 ans)	3 329	53,9	9,9	16,2	11,5	8,5
FISE - AI (6 ans)	3 664	40,6	6,2	9,2	38,5	5,4
FISA - I (3 ans)	1 610	48,8	11,4	20,6	11,3	7,9

(h)* : face-à-face pédagogique hors travail personnel attendu

En complément à ces heures de face-à-face pédagogique, un travail personnel de l'élève est attendu à hauteur de 175 heures sur les trois années de FISE-I, 265 heures sur les cinq années de FISE-I, 140 heures sur les six années de FISE-AI et 140 heures sur les trois années de FISA-I. Les contenus des différentes UE sont bien décrits dans chaque syllabus fourni.

Toutefois, dans de très nombreux cas, les objectifs associés à une UE ne sont pas explicitement reliés aux acquis d'apprentissage visés, rendant l'alignement pédagogique difficilement lisible. De même, la démarche compétences en cours d'élaboration devra s'attacher à décrire la façon dont les projets, tant dans leurs contenus que dans leurs modalités évaluations, contribuent à démontrer la bonne atteinte du niveau visé.

Par ailleurs, l'écart significatif entre FISE architecte-ingénieur et FISE ingénieur quant au recours à des « projets encadrés » (respectivement 38,5% et 16,5% des heures maquettes) interroge une nouvelle fois sur le développement de compétences rigoureusement identiques entre ces voies.

Le taux d'encadrement est de 1 pour 18 à Arcueil, et 1 pour 16,5 à Egletons.

Le pourcentage d'enseignements pour le cycle ingénieur en sciences et techniques assurés par des enseignants-chercheurs est de 31,4 % en FISA à Arcueil, 37,7 % en FISA à Egletons et 22,6 % en FISE à Arcueil. Un recrutement est prévu à Arcueil pour amener ce taux à 30,5%.

Le pourcentage d'enseignements pour le cycle ingénieur assurés par des professionnels issus du milieu socio-économique est de l'ordre de 45 %.

La convention collective de l'enseignement privé indépendant (version 2007 en vigueur) précise que la durée maximale de face-à-face pédagogique d'un EC est de 350 heures annuelles. Tous les EC de l'ESITC Paris sont en-dessous de ce seuil maximal. Toutefois, les EC rencontrés ont souligné qu'un quota de face-à-face pédagogique supérieur à 300 heures avait un impact sensible sur les activités de recherche. La Direction de l'école nous a exprimé sa volonté de limiter à environ 250 heures la durée du face-à-face pédagogique annuel.

La taille de l'école, sa visibilité et les faibles perspectives internes d'évolution constituent autant de freins au recrutement d'enseignants-chercheurs.

Les FISA d'Arcueil et Egletons satisfont à tous les critères permettant de délivrer le même diplôme. La dernière année est commune sur le site d'Arcueil.

La première mise en commun des cohortes de troisième année entre Arcueil et Egletons est opérée sur l'année universitaire 2024-25. L'école n'a relevé aucune différence significative de niveau entre les deux populations, ce qu'a confirmé l'échantillonnage effectué par l'équipe d'audit sur des dossiers d'apprenants.

Analyse synthétique - Formation d'ingénieur

Points forts :

- Une offre de formation appréciée des professionnels ;
- La progression des missions confiées aux apprentis ;
- Le recours aux vacataires socio-économiques.

Points faibles :

- Une démarche compétences à finaliser et déployer ;
- Une semestrialisation effective à mettre en œuvre pour la rentrée 2025-26 ;
- La démonstration de l'unicité des compétences entre cursus ingénieur et architecte-ingénieur ;
- Le nombre d'enseignants-chercheurs sur Arcueil.

Risques :

- Ralentissement économique impactant le secteur BTP et la Construction ;
- L'attractivité de l'école auprès des enseignants-chercheurs.

Opportunités :

- Le développement d'une démarche RSE forte.

Recrutement des élèves-ingénieurs

L'ESITC forme des ingénieurs attachés au terrain et à la production pour les domaines de la construction, en particulier ceux du bâtiment, des travaux publics et du génie civil.

L'école est pour cela accessible selon trois filières :

- en première année de cycle préparatoire ingénieur ou de cycle préparatoire architecte-ingénieur pour des candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat général avec au moins une spécialité scientifique ;
- en deuxième année de cycle préparatoire ingénieur pour des candidats ayant validé une première année dans une filière dédiée au génie civil ;
- en première année de cycle ingénieur, sous statut étudiant ou apprenti, à des candidats issus des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques ou ayant validé deux à trois années d'études post baccalauréat en génie civil (BUT GCCD, BTS TP ou Bâtiment, conducteurs de travaux ESTP, Licence génie civil, ATS génie civil, etc.).

L'école poursuit une stratégie de croissance de ses effectifs « apprenants », de 357 sur la rentrée 2020-2021 à 447 sur la rentrée 2024-2025 et avec l'objectif de 590 sur la rentrée 2029-30, dont 190 en cursus six ans architecte-ingénieur, 250 en cursus cinq et trois ans Ingénieur sous statut étudiant et 150 en cursus trois ans ingénieur sous statut apprenti.

Bien que les détails n'aient pas été abordés, ce plan de croissance intègre des hypothèses de tassement démographique cohérentes avec les dernières données publiées par l'INSEE pour la période 2020-2030, soit -1,6% pour la tranche 0-14 ans et -3,8% pour la tranche 15-24 ans.

Les modalités de recrutement sont détaillées en page « admissions » du site internet de l'école. Pour la rentrée universitaire 2024-25, le concours Puissance Alpha ouvrait 55 places sur Arcueil en première année du cycle préparatoire ingénieur, le concours Puissance Alpha Rebond 5 places sur Arcueil en deuxième année du cycle préparatoire ingénieur, le concours ESITC Paris 20 places sur Arcueil en première année du cycle ingénieur sous statut étudiant et 50 places en première année du cycle ingénieur sous statut apprenti, dont 30 sur Arcueil et 20 sur Egletons.

Depuis la rentrée universitaire 2023-24, l'approche conjointe ESITC Paris - ENSA Val de Seine ouvre 35 places sur Arcueil en première année du cycle préparatoire architecte-ingénieur. L'école est présente sur différents salons étudiants, organise des journées portes ouvertes et invite ses étudiants à mener des actions de promotion dans leurs anciens établissements. Ces actions de communication sont valorisées au titre de l'engagement étudiant.

À noter que le récent adossement au concours Puissance Alpha a très sensiblement contribué à la visibilité de l'école, le nombre de candidats en première année de cycle préparatoire étant passé de 270 en 2022 à près de 2000 en 2024.

Le recrutement en première année de cycle préparatoire intègre l'examen d'un dossier déposé sur Parcoursup, l'analyse des notes obtenues (Première, Terminale) et le passage d'épreuves écrites en mathématiques, sciences et anglais. Le recrutement en deuxième année de cycle préparatoire s'opère sur dossier puis entretien de motivation. Le recrutement en première année du cycle ingénieur sous statut étudiant s'opère sur dossier et entretien de motivation en distanciel.

Le concours d'accès en première année du cycle ingénieur sous statut apprenti s'opère sur dossier, épreuve écrite de Résistance des matériaux et entretien de motivation en présentiel. Le recrutement pour le double-cursus architecte-ingénieur intègre l'analyse du dossier déposé sur Parcoursup (au titre d'un vœu ENSA-Paris Val de Seine) et un entretien de motivation.

Les étudiants en première année de cycle ingénieur FISE et FISA suivent un module de 93 heures « Acquis de base – Période d'intégration » reprenant plusieurs disciplines (mathématiques, mécanique, béton armé, langue, etc.) à des fins de mise à niveau.

À noter que ce module ne générera l'obtention de crédits ECTS qu'à partir de la rentrée 2025-2026.

La taille actuelle de l'école permet un suivi personnalisé des élèves et des éventuelles difficultés qu'ils rencontrent. Les réunions du conseil de perfectionnement abordent ces sujets et peuvent déboucher sur des ajustements de contenus.

L'école reporte, pour les deux années du cycle préparatoire ingénieur, des taux de redoublement et réorientation respectivement de 4,6% et 7,4%.

Les redoublements et réorientations sur le cycle ingénieur sont quasi-inexistants.

Les taux de remplissage (ratio entrées effectives sur places ouvertes) apparaissent stables sur les dernières périodes à 95% pour la première année du cycle préparatoire, 55% pour la première année du cycle ingénieur FISE, 88% pour la première année du cycle ingénieur FISA et 100% pour la première année du double cursus architecte-ingénieur.

Les étudiants, toutes filières confondues, sont à 65% franciliens et à 55% issus de parents cadres ou professions libérales.

Le taux de féminisation croît depuis 2020 pour atteindre 33% à la rentrée 2024-2025.

Les données certifiées produites par l'école indiquent que :

- la durée des études en cursus 5 ans est de 5,3 ans ;
- la durée des études en cursus 3 ans est de 3,2 ans ;
- 2,9% des apprenants ont suivi l'intégralité du cycle ingénieur sans toutefois valider l'ensemble des conditions d'obtention du diplôme sous trois ans après leur sortie.

Analyse synthétique - Recrutement des élèves-ingénieurs

Points forts :

- Une stratégie de recrutement clairement définie ;
- Des modalités de recrutement bien établies et opérationnelles ;
- L'accompagnement des élèves en difficultés ;
- L'octroi de bourses.

Points faibles :

- Un recrutement majoritairement francilien ;
- Une mobilité entrante encore restreinte.

Risques :

- L'image perfectible globalement associée aux métiers du BTP ;
- L'évolution des règles de financement de l'apprentissage ;
- La concurrence accrue d'autres établissements à vocation BTP-Génie civil ;

Opportunités :

- Les recrutements via Parcoursup et Puissance Alpha ;
- L'attractivité du double diplôme architecte-ingénieur.

Vie étudiante et vie associative des élèves-ingénieurs

L'école organise une semaine d'intégration en collaboration avec les associations étudiantes. Chaque promotion est parrainée par une entreprise de la profession (Groupe Legendre en 2025), qui organise une visite de son siège social et d'un chantier, permettant ainsi aux étudiants de se projeter rapidement dans l'univers BTP.

Un livret d'accueil est distribué aux étudiants. Spécifique à chaque campus et disponible en version anglaise, il contient de nombreuses informations sur l'organisation des études et les principaux contacts, notamment les référents Handicap et Violences Sexistes et Sexuelles. Le règlement intérieur et le règlement des études sont présentés durant cette période d'intégration. Le dossier présente les mesures prises en matière d'accueil et de suivi des élèves en situation de handicap.

Par ailleurs et bien que le nombre de mobilités entrantes soit faible, l'école a instauré des modalités spécifiques pour les étudiants étrangers, tel qu'un semestre entièrement en anglais. Une enquête a été menée en juin 2024 auprès des élèves de première année du double-cursus architecte-ingénieur. Avec un taux de réponse de 71%, cette enquête a montré qu'à 83% les étudiants sont satisfaits de leur intégration au sein de l'ESITC Paris. Sur la base des suggestions émises, l'école a légèrement réorganisé l'emploi du temps afin que les étudiants de ce double-cursus puissent profiter de la semaine de ski annuelle organisée par le BDE de l'ESITC Paris.

L'école met sur Arcueil des locaux à disposition des associations étudiantes. Le plan prévisionnel d'accroissement des effectifs s'accompagne d'un projet de réaménagement des locaux d'Arcueil, dont les étudiants rencontrés ont confirmé avoir été informés.

Le site d'Egletons bénéficie de toutes les infrastructures du campus EATP (hébergement, restauration, activités sportives).

Les étudiants sont représentés aux conseils d'administration et de perfectionnement. Des dispositifs de prévention, notamment concernant la consommation d'alcool lors des événements organisés par les associations de l'école, sont mis en place par les associations avec l'accompagnement de l'école ou de leur propre initiative.

Le dispositif « Sentinelle » de Nightline France, visant à former des étudiants capables de détecter des situations de souffrance psychique, semble bien implanté dans l'école avec plusieurs étudiants formés dans chaque promotion.

Le Bureau des Sports propose des activités pour les étudiants souhaitant être accompagnés dans un processus de remise en forme ou témoignant de diverses fragilités psychiques.

Les chartes « développement durable » « vie en société » précisent les engagements de l'école sur ces thématiques, sans toutefois répondre complètement à l'exigence inscrite au référentiel d'une charte globale relative à la vie associative responsable et déclinée en actions spécifiques.

Le conseil d'administration valide annuellement la redistribution des fonds collectés au titre de la CVEC (19 481€ en 2024) : actions sociales et activités culturelles, sportives, d'accueil ou de sensibilisation sur des thématiques VSS, racisme ou antisémitisme.

L'équipe d'audit souhaite attirer l'attention de l'école sur l'intérêt que présenterait la mise en œuvre d'un processus formalisé, de type « Commission Paritaire CVEC », afin de collecter et d'analyser des projets étudiants susceptibles d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration.

L'engagement étudiant est considéré comme une matière facultative de l'UE « Expression Communication » et se traduit par une note dont la valeur dépend du nombre de participations à des événements, sans toutefois de lien avec le référentiel des 37 compétences. Le supplément au diplôme fait mention de l'éventuel engagement d'un étudiant.

Analyse synthétique

Vie étudiante et vie associative des élèves-ingénieurs

Points forts :

- Bonne cohésion entre promotions ;
- Véritable sentiment d'appartenance à l'école ;
- Une grande proximité entre étudiants, enseignants, personnels et Direction ;
- Les dispositifs de prévention des addictions, souffrances ou difficultés.

Points faibles :

- L'absence de charte visant à encourager et déployer une vie associative responsable ;
- Des modalités d'engagement étudiant peu incitatives.

Risques :

- La visibilité et la mobilisation limitée du réseau des anciens élèves.

Opportunités :

- L'implication accrue des élèves dans des initiatives portées par le Territoire.

Insertion professionnelle des diplômés

L'école a mis en œuvre depuis plusieurs années différents dispositifs permettant aux élèves de se préparer à l'emploi tout au long de leur cursus : modules d'expression écrite et orale, conférences thématiques, visites d'entreprises, stages, programme de développement personnel, etc.

L'école invite de plus ses étudiants à intégrer la notion de « réorientation » et à réfléchir à des parcours professionnels non linéaires.

Une enquête emploi est menée chaque année auprès de la promotion sortante.

Les résultats sur la promotion 2023 établissent que 11% des diplômés ont poursuivi des études, 53% ont signé un contrat avant leur sortie de l'école, 24% dans les deux mois après leur sortie et 12% dans les six mois après diplomation.

Les emplois tenus sont à 85% « ingénieur travaux », en cohérence avec les objectifs de formation. Le niveau de rémunération s'établit à 41k€ hors prime.

L'école encourage le réseau des Anciens à se structurer autour d'une association qui regroupe à ce jour 733 des 1 648 ingénieurs que l'école a diplômé depuis sa création.

Certains anciens élèves enseignent à l'école, font partie de la Direction ou sont membres de conseils.

Toutefois, l'école ne dispose pas d'un processus formalisé d'enquête auprès des anciens élèves pour en connaître les trajectoires. L'intéressante analyse fournie en 2021 sur les promotions 1995-2010 n'a donc pas été actualisée avec des résultats relatifs à des promotions plus récentes.

Analyse synthétique - Emploi des ingénieurs diplômés

Points forts :

- Un diplôme reconnu par la profession ;
- Des emplois cohérents avec la formation dispensée ;
- Le niveau de salaire à l'embauche.

Points faibles :

- Un suivi des anciens-élèves non systématisé.

Risques :

- Les crises cycliques du secteur des BTP et de la construction ;
- L'attractivité générale du secteur auprès des jeunes.

Opportunités :

- Les plans de modernisation (transport ferroviaire, énergie nucléaire, ville du futur, etc.) ;
- L'essaimage des diplômés sur le tissu des PME.

Synthèse globale de l'évaluation

L'ESITC Paris est une école à taille humaine, proche du monde de l'entreprise.

Depuis la dernière évaluation, l'école a su déployer de nombreuses initiatives, telles que l'ouverture du campus d'Egletons, l'adossement au concours Puissance Alpha, l'obtention de la certification ISO9001, l'élaboration d'un nouveau référentiel de compétences ou le développement de partenariats académiques à l'international.

Cependant, la démarche globale de Management par la Qualité n'offre qu'une lisibilité limitée de ses apports concrets aux orientations stratégiques retenues par l'école pour la période 2025-2030. De même, la démarche compétences n'a pas encore atteint un stade suffisant de définition, de déclinaison et d'appropriation auprès de l'ensemble des acteurs.

Enfin, le parcours architecte-ingénieur introduit en 2023 génère de nombreuses questions quant à l'unicité des compétences ingénieur développées entre les différents cursus.

Malgré ces interrogations et quelques écarts au référentiel, la formation dispensée répond aux attentes du secteur BTP-Génie civil et les diplômés ESITC Paris sont appréciés des recruteurs.

Analyse synthétique globale

Points forts :

- Le volontarisme du conseil d'administration et de l'équipe de direction ;
- L'implication des professionnels dans la gouvernance et les enseignements ;
- Une grande proximité entre étudiants, enseignants, personnels et direction ;
- Un véritable sentiment d'appartenance à l'école et la cohésion entre promotions ;
- Un campus moderne en proche banlieue parisienne sud ;
- Une présence régionale (Egletons) au cœur d'un territoire emblématique de la profession ;
- La notoriété de l'école et de ses diplômés auprès des industriels ;
- Le niveau de salaire à l'embauche ;
- Une stratégie et des modalités de recrutement clairement établies ;
- Des mécanismes clairs d'évaluation des enseignements ;
- Un incubateur propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat ;
- La prévention et l'accompagnement des addictions, souffrances ou difficultés.

Points faibles :

- L'alignement peu lisible de la politique qualité sur la stratégie de l'école ;
- Une démarche compétences qui reste à construire et déployer ;
- Une semestrialisation effective à mettre en œuvre pour la rentrée 2025-2026 ;
- La démonstration de l'unicité des compétences entre cursus ingénieur et architecte-ingénieur ;
- L'absence de réelle « feuille de route » en matière de recherche ou d'innovation ;
- Les plans de sécurisation en cas d'indisponibilité d'un acteur clef ;
- Des mobilités entrante et sortante (étudiant, enseignants et personnels) encore timides ;
- Le nombre d'enseignants-chercheurs sur Arcueil ;
- L'absence de charte relative à une vie associative responsable ;
- Des modalités d'engagement étudiant peu incitatives ;
- Un suivi peu documenté des trajectoires professionnelles des diplômés.

Risques :

- La concurrence accrue d'autres établissements à vocation BTP-Génie civil ;
- L'attractivité limitée de l'école auprès des enseignants à recruter ;
- La démotivation des acteurs devant un système qualité aux finalités peu lisibles ;
- La capacité à gérer durablement un grand nombre de partenariats ;
- L'image globalement associée aux métiers du BTP ;
- L'évolution des règles de financement de l'apprentissage ;
- La visibilité et la mobilisation limitée du réseau d'anciens-élèves ;
- Les crises cycliques du secteur des BTP et de la construction.

Opportunités :

- Le développement de partenariats académiques et de recherche ;
- La visibilité et les résultats de l'incubateur ;
- L'extension de la certification à Egletons ;
- La participation à des appels à manifestation d'intérêt ;
- Le développement d'une démarche RSE différenciante ;
- Les recrutements via Parcoursup et Puissance Alpha ;
- L'attractivité du double diplôme architecte-ingénieur ;
- L'implication accrue des élèves dans des initiatives portées par le Territoire ;
- Les plans de modernisation (transport ferroviaire, énergie nucléaire, ville du futur, etc.) ;
- L'essaimage des diplômés sur le tissu des PME.

Glossaire général

A

ATER – Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
ATS (Prépa) – Adaptation technicien supérieur

B

BCPST (classe préparatoire) – Biologie, chimie, physique et sciences de la terre
BDE – BDS – Bureau des élèves – Bureau des sports
BIATSS – Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé
BTS – Brevet de technicien supérieur

C

CCI – Chambre de commerce et d'industrie
Cdefi – Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
CFA – Centre de formation d'apprentis
CGE - Conférence des grandes écoles
CHSCT - Comité hygiène sécurité et conditions de travail
CM – Cours magistral
CNESER – Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNRS – Centre national de la recherche scientifique
COMUE – Communauté d'universités et établissements
CPGE – Classes préparatoires aux grandes écoles
CPI – Cycle préparatoire intégré
C(P)OM – Contrat (pluriannuel) d'objectifs et de moyens
CR(N)OUS – Centre régional (national) des œuvres universitaires et scolaires
CSP - catégorie socio-professionnelle
CVEC – Contribution vie étudiante et de campus
Cycle ingénieur – 3 dernières années d'études sur les 5 ans après le baccalauréat

D

DD&RS – Développement durable et responsabilité sociétale
DGESIP – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DUT – Diplôme universitaire de technologie (bac + 2) obtenu dans un IUT

E

EC – Enseignant chercheur
ECTS – European Credit Transfer System
ECUE – Eléments constitutifs d'unités d'enseignement
ED - École doctorale
EESPIG – Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général
EP(C)SCP – Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPU – École polytechnique universitaire
ESG – Standards and guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area
ETI – Entreprise de taille intermédiaire
ETP – Équivalent temps plein
EUR-ACE© – label "European Accredited Engineer"

F

FC – Formation continue
FFP – Face à face pédagogique
FISA – Formation initiale sous statut d'apprenti
FISE – Formation initiale sous statut d'étudiant
FISEA – Formation initiale sous statut d'étudiant puis d'apprenti
FLE – Français langue étrangère

H

Hcéres – Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR – Habilitation à diriger des recherches

I

IATSS – Ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé
IDEX – Initiative d'excellence dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir de l'État français
IDPE - Ingénieur diplômé par l'État
IRT – Instituts de recherche technologique
I-SITE – Initiative science / innovation / territoires / économie dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir de l'État français

ITII – Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie

ITRF – Personnels ingénieurs, techniques, de recherche et formation

IUT – Institut universitaire de technologie

L

LV – Langue vivante
L1/L2/L3 – Niveau licence 1, 2 ou 3

M

MCF – Maître de conférences
MESRI – Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MP2I (classe préparatoire) – Mathématiques, physique, ingénierie et informatique
MP (classe préparatoire) – Mathématiques et physique
MPSI (classe préparatoire) – Mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur
M1/M2 – Niveau master 1 ou master 2

P

PACES – première année commune aux études de santé
ParcourSup – Plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.
PAST – Professeur associé en service temporaire
PC (classe préparatoire) – Physique et chimie
PCSI (classe préparatoire) – Physique, chimie et sciences de l'ingénieur
PeiP – Cycle préparatoire des écoles d'ingénieurs Polytech
PEPITE – pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat
PIA – Programme d'Investissements d'avenir de l'État français
PME – Petites et moyennes entreprises
PU – Professeur des universités
PRAG – Professeur agrégé
PSI (classe préparatoire) – Physique et sciences de l'ingénieur
PT (classe préparatoire) – Physique et technologie
PTSI (classe préparatoire) – Physique, technologie et sciences de l'ingénieur

R

RH – Ressources humaines
R&O – Référentiel de la CTI : Références et orientations
RNCP – Répertoire national des certifications professionnelles

S

S5 à S10 – semestres 5 à 10 dans l'enseignement supérieur (= cycle ingénieur)
SATT – Société d'accélération du transfert de technologies
SHS – Sciences humaines et sociales
SHEJS – Sciences humaines, économiques juridiques et sociales
SYLLABUS – Document qui reprend les acquis d'apprentissage visés et leurs modalités d'évaluation, un résumé succinct des contenus, les éventuels prérequis de la formation d'ingénieur, les modalités d'enseignement.

T

TB (classe préparatoire) – Technologie, et biologie
TC - Tronc commun
TD – Travaux dirigés
TOEIC – Test of English for International Communication
TOEFL – Test of English as a Foreign Language
TOS – Techniciens, ouvriers et de service
TP – Travaux pratiques
TPC (classe préparatoire) – Classe préparatoire, technologie, physique et chimie
TSI (classe préparatoire) – Technologie et sciences industrielles

U

UE – Unité(s) d'enseignement
UFR – Unité de formation et de recherche.
UMR – Unité mixte de recherche
UPR – Unité propre de recherche

V

VAE – Validation des acquis de l'expérience